

PV du Conseil Municipal du 25 juin 2025

20h au Centre culturel rue de la république à MAISSE

Elus présents :

Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, CHAILLOU Patrick, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, DUPERRIER Xavier, RAYMOND Laurent, BOURET Yoan, JINGEOT Gilles, COURBON Aurélie, LEGRAND Pascal, WOZNIAK Sandrine, CHARBONNIER Sébastien, REDONNET Denise.

Absents :

MOULINOUX Stéphanie, Pouvoir à Jean-Marc LENGLET
ANNE Brigitte,
JINGEOT Nathalie, Pouvoir à Gilles JINGEOT,
LECOMTE Laetitia,
DAMIDE Cécile, Pouvoir à Rudy PONAMAN,
SOIGNON Grégory, Pouvoir à Christine PIERROTTET,
DUPERRIER Elodie,
MERCIER Eric,
DUPERCHE Claude, Pouvoir à Sandrine WOZNIAK.

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Aline CHANCLUD
- Monsieur Patrick CHAILLOU

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 mai 2025 ;
- ✓ Marché de Maîtrise d'œuvre Hôtel de Ville
- ✓ Marché Eclairage public
- ✓ Mise en place de tarifs Garderie selon le Quotient familial
- ✓ Mise en œuvre du dispositif « *API particulier* » avec la CAF
- ✓ Maîtrise d'œuvre Parking Rue de la Ferté-Alais – Autorisation de signer le devis de la société CECOTECH
- ✓ Subvention transport scolaire collégiens et lycéens
- ✓ Subvention exceptionnelle de 100 euros pour la Coopérative Scolaire pour payer l'adhésion à l'USEP
- ✓ Dénomination « *Chemin de la Coucounière* »

- ✓ Dénomination « *Place de la Gare* »
- ✓ Convention de partenariat avec le SIARCE pour l'inventaire de la biodiversité
- ✓ Création d'une Police Municipale et de 2 postes de Brigadier-Chef principal
- ✓ Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux par le PNR
- ✓ Nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire
- ✓ Deuxième phase de restauration des murs anciens du très vieux cimetière – autorisation accordée au Maire
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Jean-Marc LENGLET : Il est 20h. Je rappelle que la séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents, y compris le public.

Si vous en êtes d'accord, je souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération pour m'autoriser à signer le devis pour la rénovation des murs SUD et OUEST du très vieux cimetière. Nous avons obtenu des subventions de la part du PNR et de la Préfecture. Sans remarque ou opposition, ce point est rajouté. Je vous en remercie.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 mai 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? Je remercie Rudy PONAMAN et Xavier DUPERRIER pour leur relecture.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Marché de Maîtrise d'œuvre Hôtel de Ville ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous abordons maintenant le premier dossier : le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Hôtel de Ville. En 2024, nous avons fait réaliser des diagnostics et des esquisses architecturales. L'objectif principal est la rénovation énergétique, l'étanchéité de la toiture (pour préserver notamment les archives communales), le renforcement des planchers, et la mise en accessibilité du rez-de-chaussée avec notamment la création de sanitaires PMR.

Nous prévoyons aussi de surélever la toiture pour aménager six bureaux supplémentaires à l'étage, de réaménager les espaces, d'adapter le local de vidéoprotection – aujourd'hui trop exigu et mal ventilé – et de séparer les réseaux techniques entre la mairie, la Poste et la bibliothèque, notamment pour le chauffage, qui est actuellement commun.

Tout cela s'inscrit dans le programme *Petites Villes de Demain*. Le budget prévisionnel est de 1,15 million d'euros. Ce soir, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée de marché public et de me donner l'autorisation pour signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Pascal LEGRAND : C'est quoi exactement ce marché ?

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Plusieurs cabinets vont pouvoir soumissionner, et nous choisirons le mieux-disant.

Les locaux (Mairie, Poste, Bibliothèque) nous appartiennent. Ils resteront à la commune même si la Poste s'en va. On pourra les réaffecter à d'autres usages.

Pascal LEGRAND : La Poste de Maisse est déjà quasiment fermée...

Jean-Marc LENGLET : Nous avons contacté et reçu la direction Sud-Essonne de La Poste. Ils évoquent des problèmes informatiques, mais cela fait un mois que c'est fermé. Aucun engagement clair. Ce n'est pas la première fois. Ils avaient même proposé, il y a trois ans, de fermer définitivement ou de transférer dans un commerce, mais ce n'était pas viable et la Mairie s'y était opposée.

Nous avons même étudié la possibilité d'installer un point Poste à la mairie, mais cela suppose un agent à temps complet. En réalité, même si la Poste prétend que ça ne prend que 20 % du temps, dans les faits, c'est bien plus. On ne peut pas gérer ça avec les moyens actuels.

Ce qui compte, c'est de pouvoir engager la rénovation complète du bâtiment le plus vite possible.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Marché Eclairage public**

Jean-Marc LENGLET : Depuis 2024, avec l'aide du CEREMA, nous avons engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser un état des lieux complet de notre éclairage : consommations, pannes, zones mal ou trop éclairées. Et le constat est clair : seuls 0,5 % des points lumineux sont en LED. Le parc est vétuste, il faut tout revoir.

On a élaboré un schéma directeur de l'éclairage public. L'objectif est double :

- Rénover l'ensemble du parc.
- Le convertir intégralement en LED pour réduire la consommation d'énergie.

On envisage aussi d'installer des armoires intelligentes, avec pilotage à distance : plus besoin d'envoyer un agent pour allumer une rue lors d'un événement. On pourra cibler l'éclairage par rue, et non plus par quartier entier.

On pourrait aussi intégrer, mais c'est plus cher, de la détection de présence : l'éclairage ne s'active que lorsqu'un piéton passe. Tout cela est encore en phase d'étude.

Patrick CHAILLOU : Il y aurait une gestion centralisée qui permet d'allumer ou d'éteindre à distance.

Jean-Marc LENGLET : Ce projet s'inscrit dans le programme *Petites Villes de Demain*, qui se termine en mars 2026. Le budget prévisionnel est de 522 000 euros, à affiner une fois les études terminées.

Ce serait un accord-cadre multi-attributaire, pour pouvoir faire appel à plusieurs entreprises selon les zones, les techniques ou les contraintes (enfouissement par exemple).

Patrick CHAILLOU : Etant donné les sommes en jeu, la rénovation du parc d'éclairage public pourrait se faire en tranches, en commençant par les secteurs les plus énergivores, comme Malabry-Rivière.

Jean-Marc LENGLET : On pourrait ainsi échelonner le projet sur 3 à 5 ans, selon nos capacités budgétaires, sans alourdir la dette ni augmenter les impôts.

Ce soir, il vous est proposé de lancer la consultation pour l'accord-cadre, et de m'autoriser à signer le marché et les documents afférents.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Mise en place de tarifs Garderie selon le Quotient familial ;**

Patrick CHAILLOU : Actuellement, les tarifs de cantine et de garderie sont fixes, quel que soit le revenu des familles. Mais pour pouvoir bénéficier des aides de la CAF, on doit désormais adopter une tarification basée sur le quotient familial.

La CAF nous l'a clairement indiqué : sans ce système, pas d'aides possibles. C'est une obligation si on veut bénéficier des subventions. On s'appuie sur une grille de tarifs proposée par la CAF, avec 4 tranches + un tarif extérieur.

Christine PIERROTTET fait lecture du tableau :

Tranches	Quotient	Accueil matin	Accueil soir
Tranche 1	0 à 500	1,80 €	2,50 €
Tranche 2	500,01 à 800	2,20 €	3,00 €
Tranche 3	800,01 à 1200	2,60 €	3,50 €
Tranche 4	+ 1200	3,00 €	4,00 €
Extérieur		5,00 €	6,00 €

Jean-Marc LENGLET : C'est une grille qui nous a été fournie par la CAF. Ce fonctionnement va nous permettre d'ouvrir droit à des aides pour les enfants scolarisés, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Aurélie COURBON : Qui va calculer le quotient ?

Jean-Marc LENGLET : On va se doter d'un logiciel API, connecté à la CAF. Les familles n'auront qu'à fournir leur numéro d'allocataire, et le système récupère automatiquement leur quotient. Cela limite les pièces à fournir et la charge de travail en mairie.

Aurélie COURBON : Et pour ceux qui ne dépendent pas de la CAF ? Par exemple les allocataires MSA ou ceux qui ne perçoivent aucune prestation ?

DGS : C'est un point à creuser effectivement.

Aurélie COURBON : Il faudra peut-être leur demander leur avis d'imposition pour calculer un équivalent de quotient. Mais il faudra qu'on applique des critères équitables, comparables à ceux de la CAF. On devra aussi fixer un mois de référence, car les quotients varient mensuellement. Il faudra une règle claire, commune à tous.

Christine PIERROTTET : Et pour ceux sans dossier CAF ? S'ils doivent payer le tarif maximum, est-ce vraiment équitable ?

Jean-Marc LENGLET : Pour bénéficier du tarif avec quotient, la réservation sera obligatoire, sinon le tarif extérieur s'appliquera.

Jean-Marc LENGLET : Ce système doit être validé ce soir pour pouvoir le mettre en œuvre dès septembre 2025, à la rentrée scolaire. Sinon, on reporte d'un an.

Christine PIERROTTET : Cela n'a pas été discuté en commission scolaire ?

Aurélie COURBON : Si, mais certains ne pensaient pas que ce serait mis en œuvre aussi vite. Pourtant, il faut avancer.

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose que l'on avance en votant ce point ce soir.

Vote : Adopté à la majorité (5 Abstentions, Aurélie COURBON, Claude DUPERCHE, Sandrine WOZNIAK, Sébastien CHARBONNIER et Denise REDONNET).

✓ **Mise en œuvre du dispositif « API particulier » avec la CAF ;**

Jean-Marc LENGLET : Le point suivant concerne l'acquisition du logiciel API, qui permettra à la commune de consulter certaines données sociales pour faciliter l'instruction des dossiers liés à l'accueil périscolaire. Cet outil simplifiera les démarches pour les familles et garantira un traitement plus fiable et équitable des demandes. Il s'agit d'un système encadré par la CNAF, conforme au RGPD et à la loi informatique et libertés.

C'est pourquoi, je vous demande ce soir de m'autoriser à doter la commune de ce dispositif.

Laurent RAYMOND : Quel est le coût de ce logiciel ?

Jean-Marc LENGLET : Ce logiciel est gratuit.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Maîtrise d'œuvre Parking Rue de la Ferté-Alais – Autorisation de signer le devis de la société CECOTECH ;**

Jean-Marc LENGLET : Depuis 5 ans, nous avons le projet de création d'un parking route de la Ferté-Alais. L'idée est de créer entre 50 et 70 places de stationnement, sur le trottoir côté maison de retraite jusqu'à l'usine Arverne. Un premier projet avait été élaboré. Il semblait validé par la Préfecture et le Département, mais il a finalement été refusé. Après vérification, le refus tient à des raisons techniques. Le cabinet initial n'a pas pris en compte les contraintes de la voirie : la route est en pente, avec des

points hauts et bas. Le stationnement en épis, tel que proposé, pourrait se révéler dangereux pour la circulation.

Pour rappel, ce projet répond à un vrai besoin : il y a un manque de places autour de l'école maternelle Pomme de Pin, de la maison de retraite, et lors des événements communaux.

Jean-Marc LENGLET : Une réunion est prévue cet été à la mairie avec le département, la préfecture et le cabinet CECOTECH pour retravailler le projet. J'attends la date. L'objectif est de déposer un nouveau dossier au mois de septembre, d'obtenir une subvention en octobre, et lancer les travaux en janvier.

CECOTECH assurera la maîtrise d'œuvre complète : étude, appel d'offres, suivi des réunions de chantier, contrôles, conformité, réception. C'est similaire à ce qui a été fait pour les récents travaux de voirie. Ce soir, je vous demande donc de m'autoriser à signer le devis du cabinet CECOTECH, d'un montant de 27 820 euros hors taxe, afin de lancer officiellement l'étude et l'accompagnement.

Jean-Marc LENGLET : L'appel d'offres sera ouvert. CECOTECH, lui, gère l'étude et le suivi.

Avec eux, on est couvert juridiquement et techniquement, notamment en cas de malfaçons. On l'a vu récemment avec des défauts corrigés sur d'autres chantiers grâce à leur vigilance.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Subvention transport scolaire collégiens et lycéens ;**

Jean-Marc LENGLET : L'objectif est de soutenir les familles des collégiens et lycéens maissois face au coût des transports.

- Collégiens : 40 € d'aide
- Lycéens (jusqu'à 18 ans) : 60 € d'aide

Pour les collégiens, la déduction est automatique via la société des Cars Bleus.

Pour les lycéens, l'aide est versée sur présentation de justificatifs : certificat de scolarité, carte de transport, facture, justificatif de domicile...

Jean-Marc LENGLET : Ce dispositif est inchangé par rapport à l'an dernier. On le repasse chaque année au vote, c'est obligatoire pour qu'il soit reconduit.

Pascal LEGRAND : C'est une bonne chose, mais ce que les familles attendent surtout, c'est que les chauffeurs soient compétents. On a eu plusieurs incidents...

Jean-Marc LENGLET : Oui, les problèmes de conduite ont été signalés, mais ce n'est pas de notre compétence directe. On reste en contact avec les services concernés, notamment les gendarmes.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Subvention exceptionnelle de 100 euros pour la Coopérative Scolaire pour payer l'adhésion à l'USEP ;**

Christine PIERROTTET : La classe de Mme Charton (classe de CE1) a été sélectionnée pour participer à la finale d'un festival de danse à Saint-Michel-sur-Orge. Pour s'y rendre, il fallait organiser un transport. Le devis pour un bus s'élevait à 635 €, ce qui était trop élevé pour le budget de la coopérative.

En adhérant à l'USEP, la commune pouvait bénéficier d'un tarif préférentiel de 1 € par enfant, à condition de régler une cotisation de 100 €.

Cette cotisation est donc la seule dépense demandée à la commune. Le retour a été assuré par les parents d'élèves.

DGS : Pour information, l'USEP est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

Christine PIERROTTET : Je vous propose donc de voter l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 100 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Dénomination « *Chemin de la Coucounière* » ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous avons recensé 17 chemins ou voies sans nom sur la commune, ce qui pose des problèmes pour les services de secours, notamment lorsqu'il ne s'agit pas des pompiers de Maisse. Dans les secteurs ruraux, l'absence de nom complique les interventions.

Nous travaillons actuellement sur une liste complète des chemins à nommer, en lien avec les anciens et l'association *Histoire et Patrimoine*, les noms ayant un ancrage local. L'objectif est que ces dénominations aient du sens pour les Maissois. Ce sera l'objet d'un prochain conseil.

Jean-Marc LENGLET : En attendant, deux zones sont déjà prêtes à être nommées. La première est bien connue : la Coucounière, entre la rue de Rivière et la rue de Malabry, là où se trouvait le poney-club.

Ce chemin de liaison est souvent confondu avec la rue de Rivière, ce qui pose des problèmes pour le courrier, les secours, et les référentiels administratifs. Il est donc proposé de le dénommer officiellement « *Chemin de la Coucounière* ».

Ce nom est déjà utilisé localement et permettrait d'améliorer l'identification du site pour les secours, la Poste, le SIARCE, ENEDIS, etc.

Pascal LEGRAND : Il faudrait aussi recenser tous les chemins communaux qui ont disparu, notamment à cause de certains agriculteurs qui ont empiété sur les voies...

Laurent RAYMOND : Et quand on laisse des chemins de 6 mètres de large, ça suppose que la commune devra ensuite les entretenir, ce qui a un coût non négligeable.

Christine PIERROTTET : L'entretien des chemins communaux n'est pas une obligation.

Jean-Marc LENGLET : Et c'est vrai que même en centre-bourg, des petits chemins ont disparu, grignotés petit à petit par des clôtures ou des extensions.

Pascal LEGRAND : Depuis mon enfance, de nombreux chemins ont disparu. Ça fait tout de même 55 ans que j'observe ça...

Jean-Marc LENGLET : Ce point fera partie d'un travail de fond à mener avec l'association *Histoire et Patrimoine*.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Dénomination « *Place de la Gare* » ;**

Jean-Marc LENGLET : Tout le monde connaît cet endroit, mais il faut savoir qu'officiellement, la place de la gare n'a pas de nom.

Patrick CHAILLOU : Elle n'est pas référencée au cadastre, ce qui pose des problèmes d'adresse pour les habitants, pour la Poste, et pour les services de secours.

Jean-Marc LENGLET : Tout le monde l'appelle déjà « *Place de la Gare* », donc on n'invente rien. Il faut simplement l'officialiser pour pouvoir la faire apparaître dans les référentiels administratifs et cadastraux. Une fois la dénomination validée, on fera poser les panneaux de signalisation, et on transmettra l'information à la Poste, aux secours, et aux services cadastraux.

Il n'y a pas vraiment de débat sur ce point.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention de partenariat avec le SIARCE pour l'inventaire de la biodiversité ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous avons reçu lundi en mairie le président du SIARCE, Monsieur Xavier DUGOIN, ainsi que plusieurs maires, afin de préparer une charte pour la protection de la biodiversité. Ce n'est pas une nouveauté. Une première étude avait été faite il y a une vingtaine d'années sur Maisse, portant sur la flore, les invertébrés et les vertébrés. Aujourd'hui, on estime à environ 700 espèces le potentiel à recenser sur notre territoire.

Le projet porte sur une étude de trois ans, menée sur plusieurs zones sensibles de la commune : marais, prairies humides, zones naturelles qu'on a réussi à protéger de l'urbanisation.

Sept ou huit secteurs sont ciblés. L'étude débutera en septembre et se déroulera en trois phases, à raison de trois jours par phase, avec des ingénieurs naturalistes. Un premier retour est prévu en décembre, puis en mars et juin 2026, pour couvrir les différentes saisons.

Cette action est entièrement prise en charge par la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dans le cadre de financements européens. Cela ne coûte rien à la commune.

Seules deux communes du Sud-Essonne ont été retenues : Maisse et Vert-le-Petit, pour leurs zones humides remarquables. C'est donc une opportunité à saisir pour mieux connaître notre biodiversité locale, la préserver et la valoriser.

Je vous demande donc d'approuver la signature de la convention de partenariat avec le SIARCE, et de m'autoriser à engager cette action.

Vote : Adopté à la majorité (1 Abstention : Laurent RAYMOND, et 1 Contre : Pascal LEGRAND).

✓ **Création d'une Police Municipale et de 2 postes de Brigadier-Chef principal ;**

Jean-Marc LENGLET : Comme vous le savez, nous n'avons plus d'ASVP, celui-ci ayant quitté la commune. Face à la montée de l'insécurité et des incivilités – consommation de stupéfiants, dégradations, vols, agressions – et malgré l'efficacité croissante de notre système de vidéoprotection, j'estime qu'il faut franchir une nouvelle étape.

En concertation avec la Préfecture, la Gendarmerie et les communes voisines, je souhaite engager la création d'une police municipale armée.

Je ne veux pas revenir à un simple ASVP chargé des PVs ou du marché. Je veux deux agents de police municipale, formés, armés, capables d'intervenir, interpellier et conduire en garde à vue, en appui des forces nationales.

Il faudra un délai d'environ un an pour monter le dossier : élaboration d'une doctrine d'emploi, définition des missions, du cadre horaire, et signature d'une convention de coordination avec la gendarmerie.

Ces policiers travailleront en horaires décalés, selon les besoins, par exemple les jeudi, vendredi, samedi, dimanche soir de 22h à 3h du matin s'il le faut. Les horaires de bureau ne me semblent pas convenir.

Ils auront des prérogatives judiciaires : infractions, nuisances, constructions illicites, feux interdits, dépôts sauvages... Ils seront armés et habilités à utiliser tonfa, menottes, arme de service, après formation agréée par la Préfecture.

Patrick CHAILLOU : La police municipale peut également intervenir en matière d'infraction d'urbanisme ou d'atteinte à l'environnement.

Les gendarmes, bien qu'efficaces, sont trop peu nombreux sur notre secteur. Nous devons pallier les manques de l'Etat. Cette police municipale viendra en complément et permettra une présence humaine visible et réactive. Les locaux pourraient être installés à l'ancienne Poste si jamais elle ferme.

Jean-Marc LENGLET : Je propose de créer deux postes permanents à temps complet au grade de brigadier-chef principal (catégorie C). L'idéal serait de recruter d'anciens policiers ou gendarmes, jeunes, formés, connaissant le terrain.

Sandrine WOZNIAK : Les gendarmes sont bien des militaires ?

Jean-Marc LENGLET : Oui.

Patrick CHAILLOU : Beaucoup démissionnent après quelques années pour retrouver un équilibre de vie. C'est une voie de reconversion fréquente.

Jean-Marc LENGLET : Je veux des agents jeunes, capables d'agir sur le terrain.

Ce que je vous demande ce soir, c'est :

- L'approbation de la création du service de police municipale,
- La création de deux postes,
- L'autorisation de lancer les recrutements,
- La formalisation d'une doctrine d'emploi,
- La signature de la convention de coordination avec la Gendarmerie.

Vote : Adopté à la majorité (1 Abstention : Laurent RAYMOND, et 1 Contre : Sébastien CHARBONNIER).

✓ **Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux par le PNR ;**

Jean-Marc LENGLET : L'appareil est mis gratuitement à disposition de la commune, sur demande, notamment lorsqu'on réalise des élagages. Cela permet de produire du copeau pour les massifs, et d'éviter de faire appel à une société extérieure pour l'évacuation.

La convention précise les conditions d'utilisation, de sécurité, de réparation, et de partage des coûts en cas de casse. Si un incident survient, les réparations sont à notre charge.

Jean-Marc LENGLET : Avant chaque mise à disposition, le PNR envoie un agent formateur pour dispenser une à deux heures de formation aux agents communaux concernés. Cela garantit un usage sécurisé et conforme du matériel.

Pascal LEGRAND : C'est bien réservé à la commune ? Ce n'est pas prêté aux particuliers ?

Jean-Marc LENGLET : Oui, c'est strictement réservé aux agents communaux formés. Pas question de l'utiliser pour des particuliers.

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose d'approuver la signature de la convention avec le PNR, ainsi que l'autorisation de signer.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous avons reçu la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V). Chaque commune y est représentée par un nombre de sièges proportionnel à sa population.

Commune	Nombre de sièges
Bonneville	1
Boutigny-sur-Essonne	5
Buno-Bonnevaux	1
Courances	1
Courdimanche-sur-Essonne	1
Dannemois	1
Gironville-sur-Essonne	1

Maisse	4
Milly-la-Forêt	8
Moigny-sur-École	2
Mondeville	1
Oncy-sur-École	2 (1 + 1 suppl.)
Prunay-sur-Essonne	1
Soisy-sur-École	2
Videlles	1

Oncy-sur-École en avait 1, mais vient de passer à 2 grâce à un recensement récent qui a permis de constater qu'ils dépassaient désormais 1 000 habitants.

Jean-Marc LENGLET : Pour Maisse, notre recensement est prévu en janvier 2026. Avec nos 2 842 habitants, il est possible qu'on obtienne un siège supplémentaire après mise à jour des chiffres. Mais cela dépendra du nombre final et des calculs faits par l'INSEE, selon des règles précises.

À noter que ce rééquilibrage est voté par le Conseil communautaire. Même si les communes n'ont pas à prendre formellement une délibération, en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, l'accord est considéré comme tacite. Mais j'ai souhaité vous en informer et proposer une délibération symbolique, pour la transparence et la traçabilité.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Deuxième phase de restauration des murs anciens du très vieux cimetière – autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : J'avais ajouté à l'ordre du jour le devis pour la réfection des murs du très vieux cimetière, dont j'ai parlé en début de séance.

Le projet est subventionné, avec des aides conséquentes, notamment de la part du PNR. Les entreprises ont été sélectionnées par le PNR, car il s'agit de travaux sur bâtis anciens, nécessitant l'intervention de sociétés agréées.

Patrick CHAILLOU : Ce ne sont pas des bâtiments classés, mais il y a des techniques spécifiques à respecter : pas de ciment classique, mais un mélange chaux, ciment et sable, qui permet une respiration du mur, dans le respect des traditions.

Jean-Marc LENGLET : L'entreprise retenue est celle qui répondait le mieux au cahier des charges. Et comme elle est conventionnée, on bénéficie de garanties solides. D'ailleurs, lors de la première phase des travaux, un bout de mur avait mal tenu à cause d'un coup de chaleur : tout a été repris intégralement à leurs frais.

Jean-Marc LENGLET : Cette nouvelle phase concerne le mur de gauche en entrant dans le très vieux cimetière (celui avec des tuiles ou des tuiles manquantes) ainsi que le mur du fond, en mauvais état, à proximité du silo.

Patrick CHAILLOU : Les hauteurs sont plus modestes que pour la précédente tranche : 3 à 5 mètres, contre plus de 8 mètres côté Rue d'Etampes. Cela permet un coût plus réduit.

Jean-Marc LENGLET : Je vous demande l'autorisation de signer ce devis afin de terminer cette phase de réfection.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : Avant de clore la séance, un point d'information : la toiture de l'église. La procédure judiciaire est terminée. Des entreprises agréées sont venues examiner la toiture. Des études sont en cours, notamment pour identifier les subventions possibles. On envisage même un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine.

Patrick CHAILLOU : La charpente est en bon état, contrairement à ce qu'on craignait.

Jean-Marc LENGLET : Il y a eu des fuites d'eau récentes, et en montant dans le clocher, on constatait des zones humides inquiétantes. Mais après inspection avec des outils de mesure, il s'avère que les dégâts sont limités. M. TEROUINARD, couvreur, a réalisé des pansements provisoires sur la toiture.

Pascal LEGRAND : Des personnes âgées m'ont demandé si elles allaient recevoir à nouveau des brumisateurs, comme l'an passé.

Christine PIERROTTET : Oui, on a commencé à les distribuer. Certaines personnes sont venues les chercher en mairie cette semaine.

Jean-Marc LENGLET : Le listing des bénéficiaires a été mis à jour par Patrick, et sert également pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cas de canicule, crue ou autre événement. À chaque alerte de la préfecture, les agents de la mairie appellent systématiquement les personnes recensées pour prendre de leurs nouvelles. Les brumisateurs sont livrés à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. Certains élus s'en sont également chargés.

Jean-Marc LENGLET : Xavier, tu voulais dire un mot sur la ZAC du Chenet ?

Xavier DUPERRIER : Dans ce projet, une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été mise en place.

Jean-Marc LENGLET : Elle perdurera au-delà de mars 2026, même après la fin du programme *Petites Villes de Demain*. Pour la renforcer, le président de la CC2V, Pascal SIMONNOT, a souhaité établir une charte commune entre la CC2V, Milly-la-Forêt et Maisse.

Maisse est représentée dans ce comité par Xavier et moi-même. À Milly, c'est le maire Bernard BOULET et son adjointe. L'objectif était de se mettre d'accord sur le devenir de la ZAC du Chenet, qui concerne davantage Maisse que Milly selon moi. Les habitants traversent la zone d'activités avant d'arriver à Maisse. Nos commerces de proximité pourraient en pâtir si les choix sont mal orientés.

Xavier DUPERRIER : Ils ont présenté un modèle économique fondé sur l'implantation d'enseignes solides comme ALDI, afin d'attirer ensuite des plus petites structures : un accrobranche indoor, des activités hivernales, etc.

Christine PIERROTTET : Rappelons qu'à l'origine, c'était censé accompagner la création d'un cinéma. Et je ne comprends toujours pas en quoi ALDI met en valeur le cinéma.

Xavier DUPERRIER : Nous nous sommes notamment opposés à l'implantation de restauration rapide avec drive, parce que le drive génère des déchets.

Jean-Marc LENGLET : D'accord pour de la restauration rapide, mais pas à emporter à cause des déchets que cela génère dans la nature alentour.

Pascal LEGRAND : On peut demander que des obligations soient imposées aux enseignes, pour qu'elles assurent le nettoyage autour de leur établissement, comme cela se fait ailleurs, par exemple à Itteville et à Étampes.

Jean-Marc LENGLET : Ce système a également ses limites car ce n'est pas toujours bien suivi.

Patrick CHAILLOU : Je crains que l'implantation d'un ALDI pénalise le LIDL. Ce dernier risque de partir, d'autant que c'est facile vu que LIDL est locataire.

Jean-Marc LENGLET : On nous a aussi parlé d'un Maxizoo, mais nous nous y sommes opposés car il y a déjà un Interzoo.

Jean-Marc LENGLET : Nous défendons la cohérence commerciale et la survie des petits commerces. Le plateau du Chenet, ce n'est pas une zone sans enjeux. Une bonne revitalisation, oui — pas à n'importe quel prix. Je ne veux pas d'un nivèlement par le bas. Je continuerai à défendre Maisse, comme je l'ai déjà dit.

Je remercie les élus pour ce Conseil Municipal.

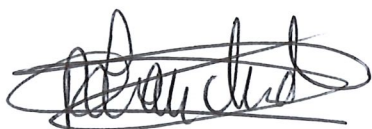
La séance est levée à 21h07.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE

The image shows a blue ink signature of Jean-Marc LENGLET written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MAISSE" at the top and "ESSONNE" at the bottom, with a central emblem depicting a building and a tree.

Madame Aline CHANCLUD
Secrétaire de séance

The image shows a black ink signature of Madame Aline CHANCLUD, written in a cursive style.

Monsieur Patrick CHAILLOU
Secrétaire de séance

The image shows a black ink signature of Monsieur Patrick CHAILLOU, written in a stylized, cursive manner.